



ARRETE DU MAIRE

N° 35-2026

INTERDICTION DE CIRCULATION ROUTE BARRÉE

Le Maire de la Commune de Holque,
Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu la demande présentée le 30 juillet 2026, par Monsieur Gautier KERCKHOVE, Directeur-Adjoint du Centre Technique Intercommunal de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, sis 468 rue de la couronne de Bierne, 59380 BERGUES, afin d'obtenir un arrêté de circulation pour des travaux de reprise de chaussée, devant avoir lieu rue de l'Aa à Holque,

ARRETE

Article 1

La circulation des véhicules sera **interdite rue de l'Aa** (partie comprise entre la rue Saint Gowaert et la rue du Wetz), à compter du **03 août 2026**, jusque la fin des travaux, durant les travaux de reprise de la chaussée effectués par le Centre Technique Intercommunal de la CCHF.

Article 2

La route sera barrée durant cette période.
Néanmoins, l'accès aux riverains et aux services de secours sera maintenu pendant toute la durée du chantier.

Article 3

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit de la zone des travaux pendant toute la durée du chantier.

Article 4

La signalisation temporaire afférente aux travaux sera mise en place par le Centre Technique Intercommunal de la CCHF, responsable des travaux, qui procèdera au balisage des travaux selon les mesures obligatoires de sécurité.
Le Centre Technique Intercommunal de la CCHF sera chargé de la pose et la dépose de la signalisation temporaire.
Il assurera la maintenance de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 5

Les dispositions édictées aux précédents articles entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 6

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Watten,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Watten,
- Monsieur Gautier KERCKHOVE, Directeur-Adjoint du Centre Technique Intercommunal de la CCHF.

Fait à Holque,
Le 31 juillet 2026,
Le Maire,
Fabrice LAMIAUX